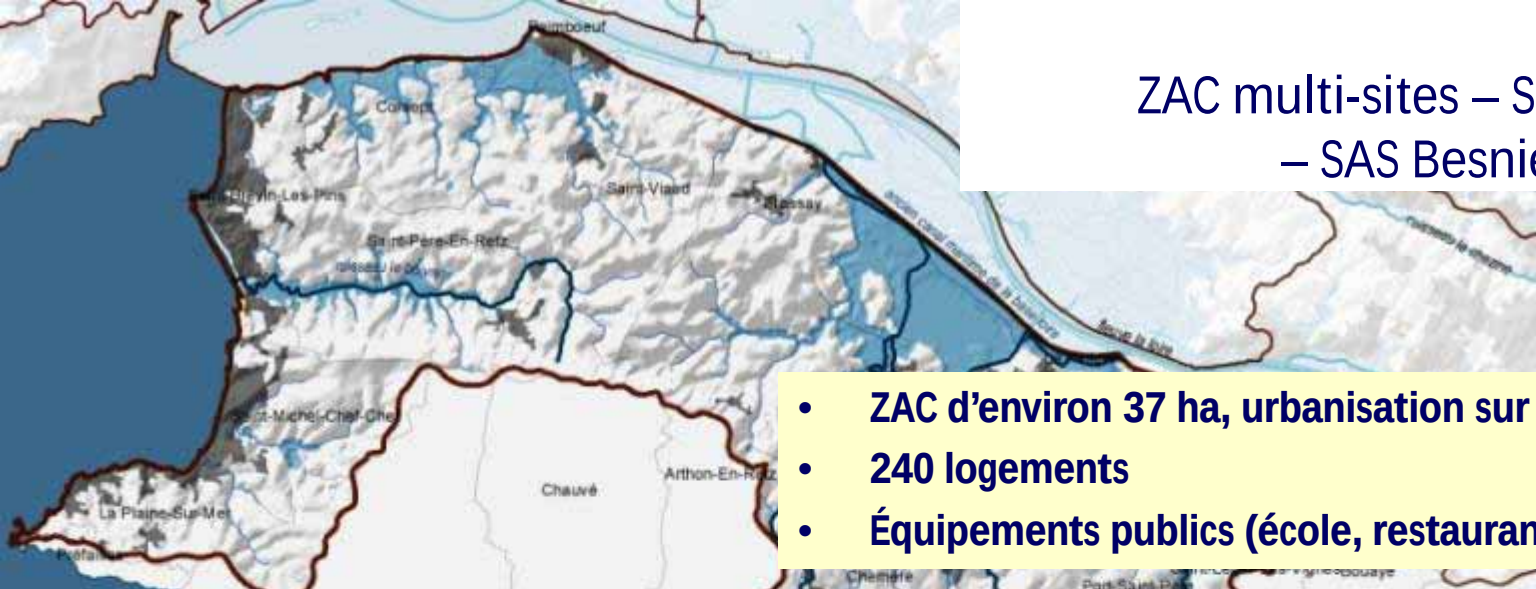
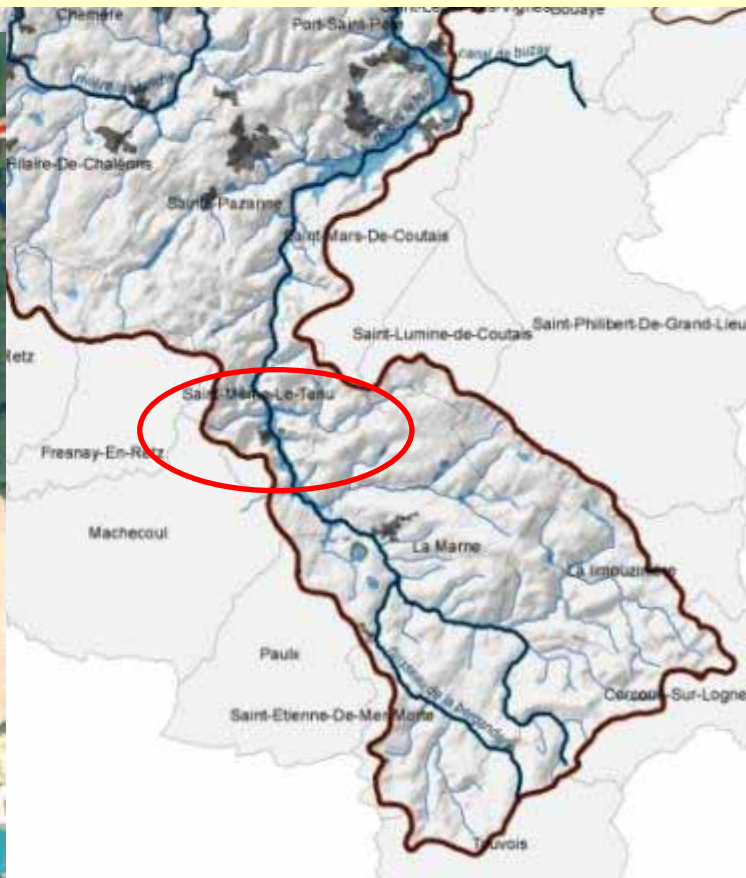


ZAC multi-sites – Ste Même le Tenu – SAS Besnier aménagement



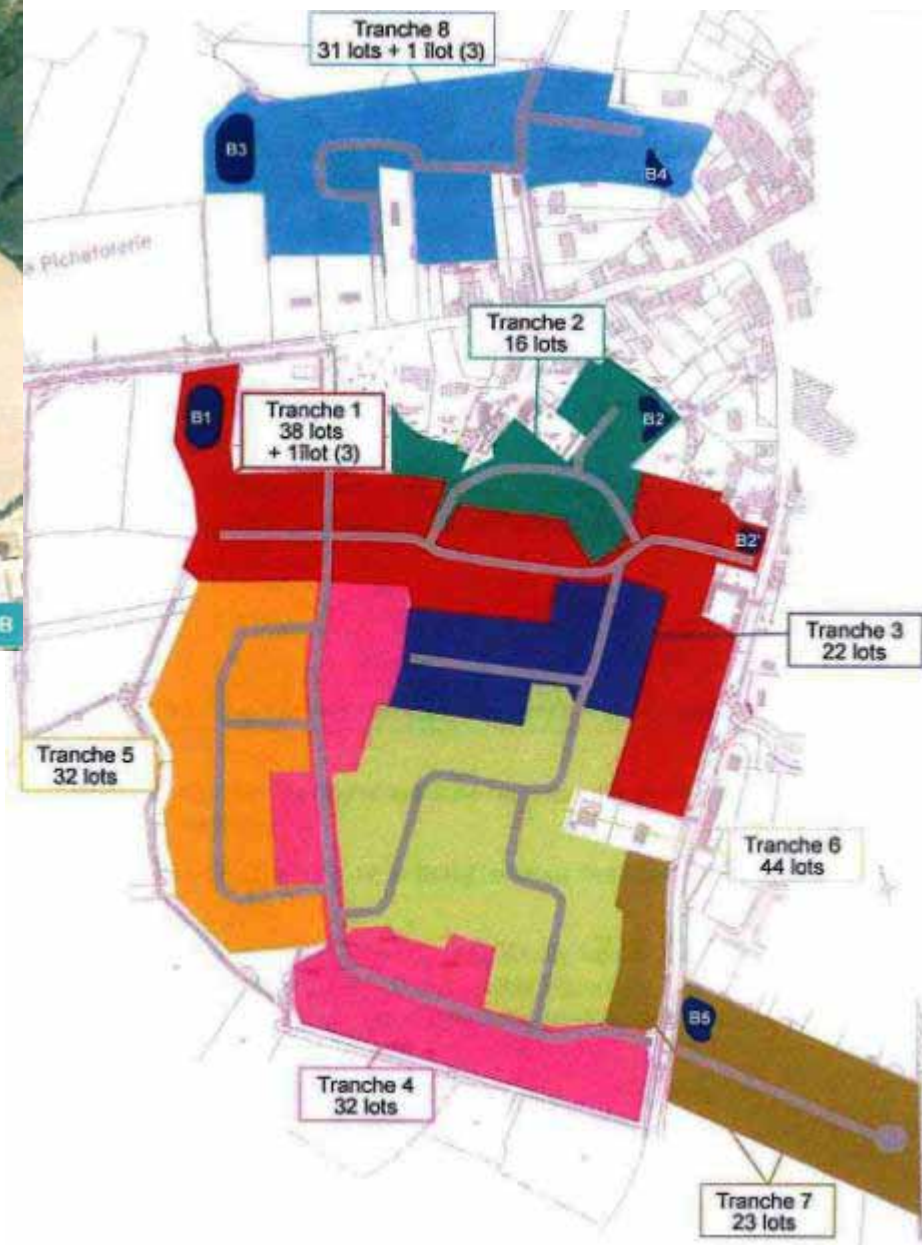
- ZAC d'environ 37 ha, urbanisation sur 20 ha
- 240 logements
- Équipements publics (école, restaurant scolaire, etc.)



ZAC multi-sites – Ste Mêmes le Tenu – SAS Besnier aménagement



LOIRE
agence



- Extension du bourg
- Développement sur 12 à 15 ans
- 8 tranches successives

Le projet et le SAGE

Qualité des milieux

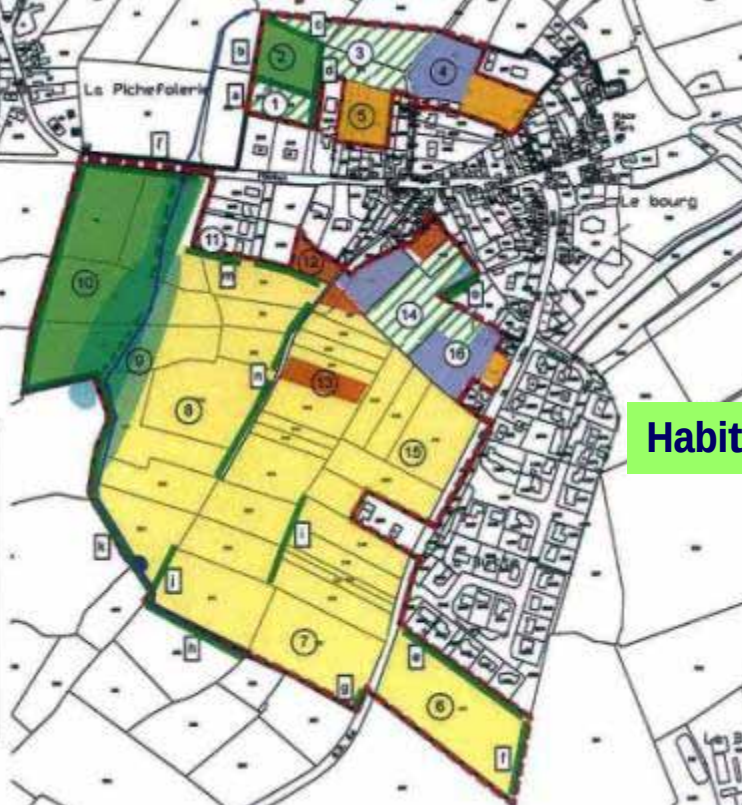
- Article 1 – protection des zones humides
- Article 5 – création et gestion de nouveaux plans d'eau

Qualité des eaux

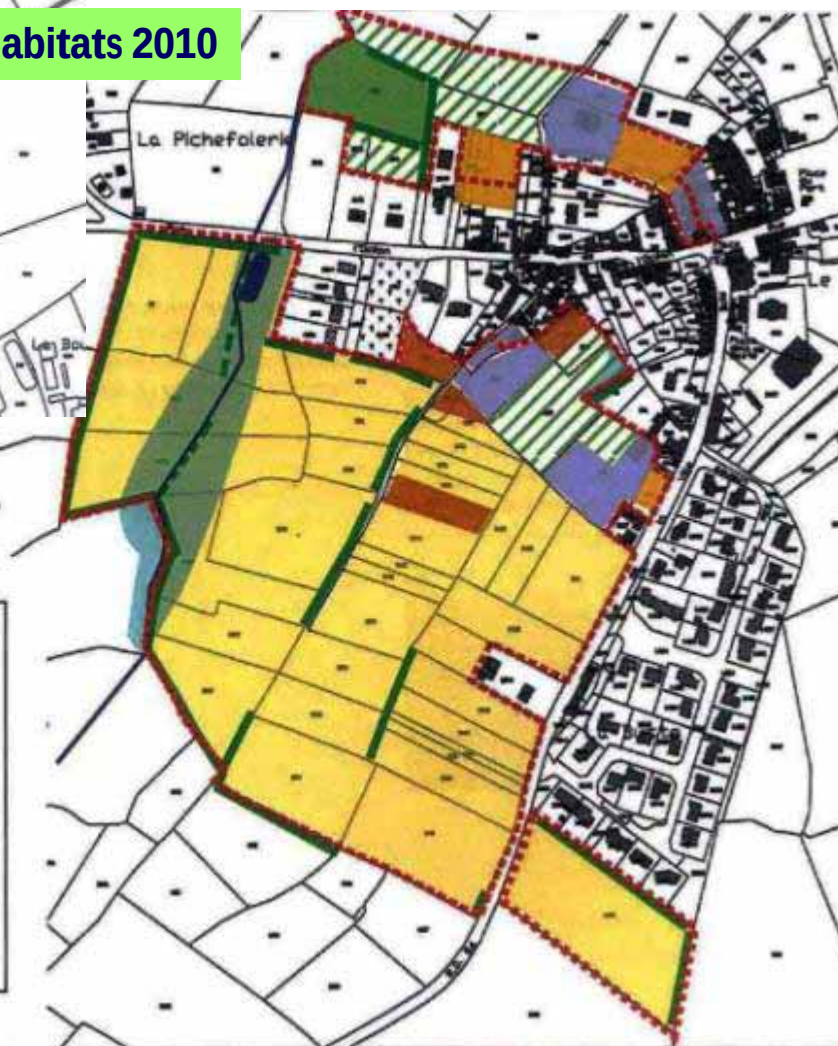
- Disposition QE 1 – adéquation potentielle de développement / capacité de traitement des eaux usées

Inondations

- Article 12 – gestion des eaux pluviales – débit de fuite



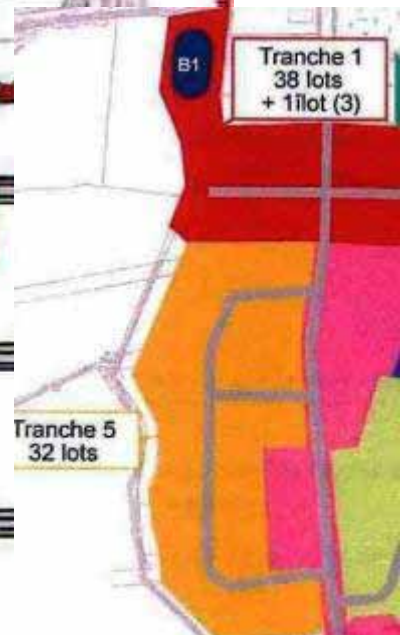
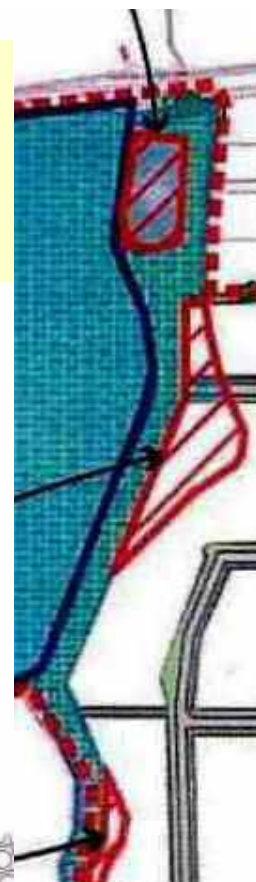
Habitats 2010



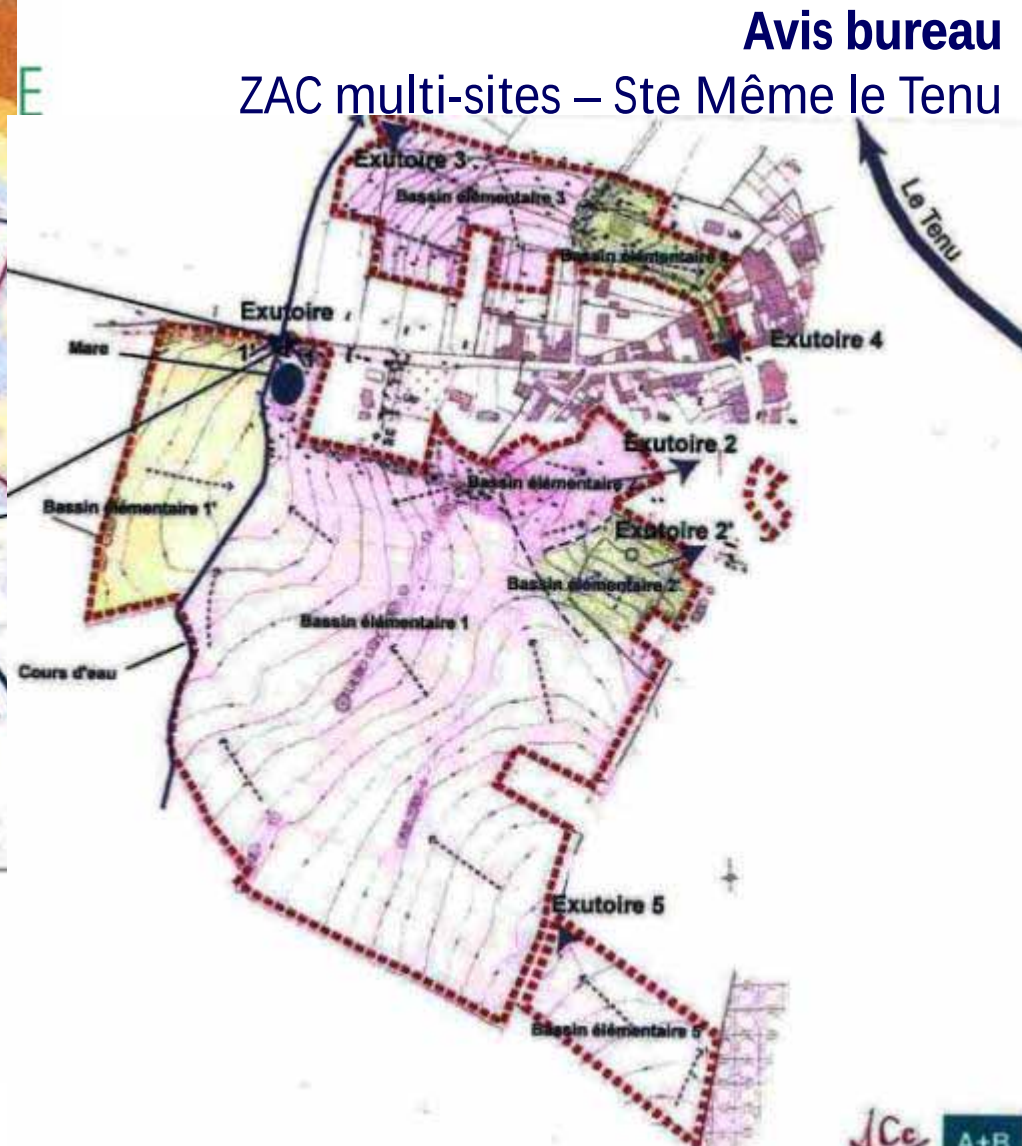
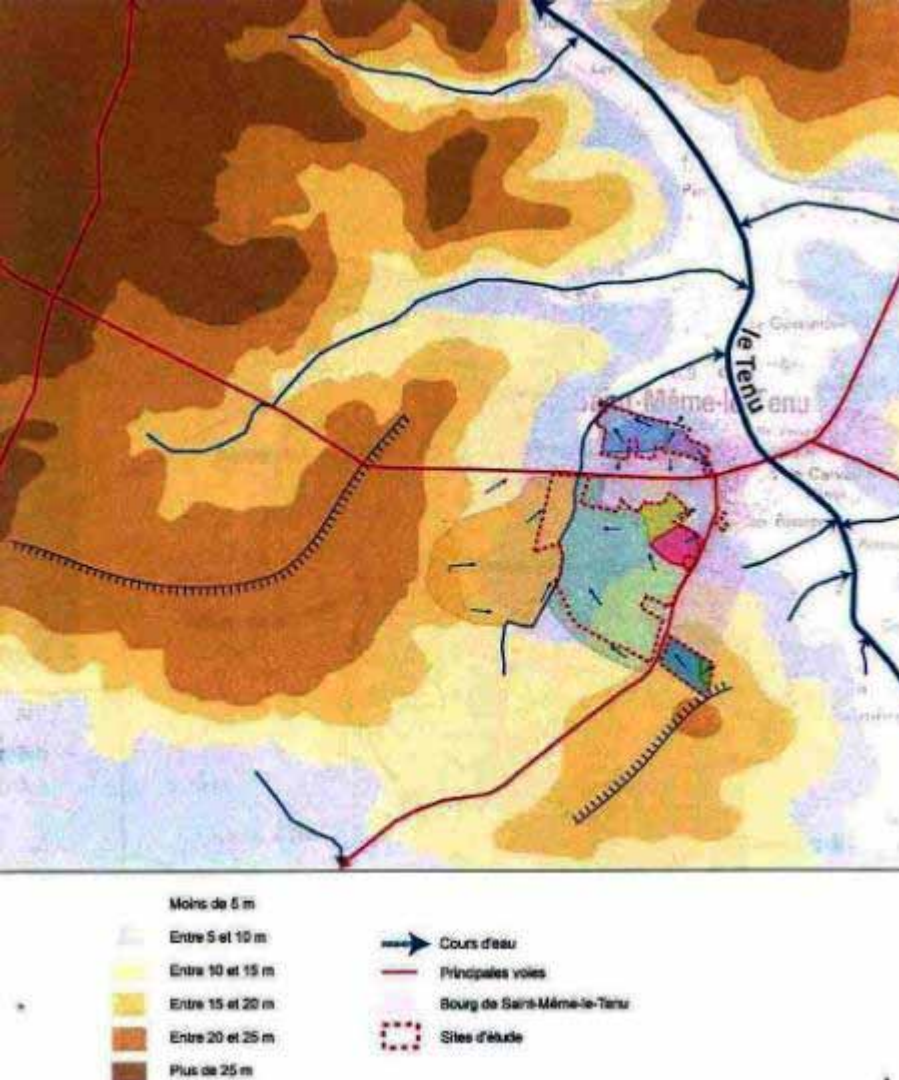
- Terrains essentiellement agricoles (4 exploitations - 2 arrêtées à terme)
- Peu d'intérêt écologique sauf haies résiduelles
- Zone humide de 2.5 ha le long du cours d'eau

Inventaire « arrêté ministériel »

- Présence d'une mare de 950 m² artificielle (berges abruptes, enrochées par endroit, présence de déchets et gravats)
- Cours d'eau calibré comme un fossé
- Zone humide partiellement drainée



- Destruction de 2 850 m² de ZH : 1 900 m² de culture en ZH + transformation de la mare artificielle de 950 m² en bassin tampon (retrait 10 m / cours d'eau)
- **Pas de démonstration de l'absence d'alternative avérée**
- **Compensation** : 2,2 ha de ZH en rive gauche : 1/3 humide – 2/3 cultures drainées (1.5 ha)
- Retrait du collecteur principal de drainage – restauration de la fonction hydrologique (1.5 ha)
- Gestion par fauche tardive, pâturage extensif, etc. – restauration de la fonction biologique / biodiversité
- Préservation d'une bande inconstructible de 10 m le long du cours d'eau
- **Pas de proposition / cours d'eau**



- Bassin versant du Tenu - pas d'enjeu d'inondation
- Deux exutoires : le cours d'eau – le réseau EP du bourg
- Régulation : centennale si traversée secteur urbanisé. Autres cas : décennal. Débit de fuite : 3l/s
- Collecte par noues, fossés
- Équipements de gestion des EP implantés avant urbanisation

Qualité des eaux

Disposition QE 1 – adéquation potentielle de développement / capacité de traitement des eaux usées

- Nouvelle station d'épuration 1 000 EH (novembre 2010)
- Diagnostic des réseaux et travaux à venir (ancienne STEP = surcharge hydraulique)
- Capacité de la STEP à recevoir la pollution générée par 3 tranches
- Diagnostic STEP avant ouverture des tranches 4 à 8

Synthèse

Qualité des milieux

- Pas de démonstration de l'absence d'alternative avérée
- Plan masse de la ZAC = plan de principe. Tranche 1 et 5 affecte ZH – opportunité de réfléchir à une autre implantation ?
- Proposer un accompagnement pour la conception, le suivi et l'évaluation de la mesure compensatoire. Programme de gestion.
- Aucune proposition / morphologie du cours d'eau or programme de restauration en cours d'élaboration à l'échelle du BV Acheneau - Tenu

Qualité des eaux

- Importance du diagnostic de la STEP avant ouverture des tranches 4 à 8
- Disposer d'un programme de réhabilitation du réseau voire qu'il soit engagé

Inondations

- Respect des objectifs du SAGE